

Le sport amateur souffle un vent de fronde

Les dirigeants du sport amateur tourangeau sont en émoi. Conviés mercredi soir à la réunion de lancement de la campagne du Centre National pour le Développement du Sport 2014 (CNDS), les membres du Comité départemental olympique et sportif (CDOS) ont montré leur désappointement face à la réforme imposée, en quittant collectivement l'amphithéâtre de la Maison des sports.

C'est Daniel Viard, directeur départemental de la cohésion sociale, qui a défini les nouvelles orientations du CNDS. La réponse est venue de

Pierre-Henry Laverat, président du CDOS. Dans un bref réquisitoire, il a fait part de ses inquiétudes, souhaitant « que la CNDS ne devienne pas le Centre National de Démembrement du Sport ». Ce discours étant conclu par le mouvement d'humeur, concerté par avance.

Créé en 2006 sous la tutelle du ministère chargé des sports et du ministère des finances, le CNDS a pour missions de soutenir le développement de la pratique sportive par tous les



Pierre-Henry Laverat (à gauche), président du CDOS, a exprimé les inquiétudes du mouvement sportif amateur tourangeau.

publics (aides aux associations), de contribuer à l'aménagement du territoire (équipements sportifs) et de soutenir les grands événements sportifs internationaux se déroulant en France.

Les crédits dont le CNDS dispose sont des fonds issus des taxations opérées sur les mises de la Française des Jeux, sur les paris sportifs ainsi que sur les ressources des droits de retransmission des manifestations sportives (télé, internet et mobiles).

Or depuis 2006, les conditions sociétales ont évolué et les notions « santé et cohésion sociale » sont devenues priorité, entraînant une réforme emblématique articulée autour de trois grands axes : développer l'emploi sportif, concentration des moyens autour des territoires et publics qui connaissent le plus de difficultés à l'accès à la pratique sportive, action concertée sur les territoires autour de schémas régionaux du sport.

Conséquences : priorité à l'em-

ploi, moins de saupoudrage des subventions qui sont réservées à des cibles plus restreintes.

On l'aura compris cette réforme ne sied pas à des dirigeants sportifs qui se voient de plus en plus délaissés.

“ Une fusée d'alarme vient d'être lancée ”

« D'après nos études, cette réforme entraîne l'inéligibilité à l'octroi du CNDS pour 29 % des comités et 60 % des clubs du département dès cette année, explique Pierre-Henry Laverat. Bien sûr, nous ne pouvons pas être contre la création d'emplois. Encore faudrait-il que ces emplois s'inscrivent dans le temps ! La santé, la pratique du sport pour les publics défavorisés, cela tombe sous le sens, mais savoir qu'une école de sport ne sera plus éligible, cela peut surprendre. Malgré ce débat, nous souhaitons continuer à entretenir d'excellentes relations avec les services de l'état. Nous nous considérons dans le même bateau, seulement une fusée d'alarme vient d'être lancée. »

Cor. NR : Patrice Lesage